



Délibération N°07_2024
Votée le 28 mars 2024
Objet : Affectation des résultats

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 
ID : 087-200024743-20240328-D07_2024-DE

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le 28 mars à 18h30, l'assemblée générale du **Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne**, dûment convoquée le 14 mars 2024, s'est réunie en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie de Condat-sur-Vienne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BARRY.

Présents : Mrs. Eric LAVOREL, Benoît SAVY, Claude Reygnaud, Pascal PAGNOU, Olivier CHATENET, Patrick CHAMBORD (x2), Christian DESROCHE, Loïc GAYOT, Pascal CLUZEAU, Philippe BARRY, Antoine-Serge CORREIRA, Gérard BOUCHETEIL, Claude CASSAT (x2), Aurélien BRUNET, Francis PONTEGNIE (x2),
Mmes Marie LAPLACE (x2), Muriel SELLIN

Pouvoirs : M. Jean-Luc CELERIER à M. LAVOREL, M. Jean-Pierre GRANET à M. CLUZEAU, M. Patrick ROBERT à M. CHATENET

Excusés : Mrs SIMONNEAU, THEYS, PATAUD, LIEBSCHUTZ, JANICOT, Mmes JOUANNETAUD, RABETEAU

Secrétaire de séance : M. Loïc GAYOT

Après avoir présentés les résultats du compte administratif, il appartient au comité syndical de se prononcer sur l'affectation de ces résultats au BP 2024.

Aussi, le Président propose la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal (2024),

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	+ 84.977,24 €
[(Crédit du compte 1068 au BP 2023)]	300.000,00 €
Déficit d'investissement reporté	- 414.178,76 €

SOLDE D'EXECUTION DE SECTION INVESTISSEMENT au 31/12/2023

Excédent d'exécution de l'exercice	+ 493.834,34 €
Solde d'exécution cumulé	+ 79.655,58 €

RESTES A REALISER au 31/12/2023

Dépenses d'investissement	- 680.648,27 €
Recettes d'investissement	+ 887.764,51 €
SOLDE.....	+ 207.116,24 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice.....	+217.959,97 €
Résultat antérieur.....	+ 84.977,24 €
Total à affecter	+ 302.937,21 €

Le comité syndical après en avoir délibéré :

DECIDE

D'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Affectation BP 2024

1) Couverture du besoin de financement de la section investissement (Crédit du compte 1068 au BP 2024).....	0,00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (Crédit du compte 1068 au BP 2024).....	150.000,00 €
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068).....	150.000,00 €
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 (Ligne 002 - report à nouveau créditeur)	152.937,21 €
TOTAL.....	302.937,21 €
4) Excédent d'investissement à reporter au BP 2024 Ligne 001	+ 79.655,58 €

Pour Extrait Conforme
Fait à Aix sur Vienne, le 28/03/2024

Secrétaire de séance : **Loïc GAYOT**

Le Président,
Philippe BARRY

<p>Nombre de délégués : 35</p> <p>Présents : 21 Votants : 24 Pour : 24 Contre : Abstention :</p>	<p>Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :</p> <p>Publication ou Notification le :</p>
---	--